



LES ENCOMBRANTS

tout connaître sur la collecte de vos déchets ménagers...

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de la collecte des **déchets trop volumineux** pour être jetés à la poubelle ou en déchèterie. Cette collecte ne débouche sur **aucune valorisation** et part directement à l'enfouissement. Il faut donc veiller, si possible, à **mettre uniquement des déchets non-valorisables**.

Les consignes de collecte des encombrants des ménages:

La collecte a lieu une fois par trimestre en porte à porte. Les encombrants sont à sortir la veille au soir du jour de collecte, en limite de propriété et doivent être accessibles au personnel de collecte.

- Limite : 2 m³ par foyer et par collecte
- Caractéristiques maximales des objets :

* longueur maximale : 2 m * volume maximal par objet : 1.5 m³ * poids maximal : 75 kg

→ Les déchets encombrants acceptés sont :



- Le mobilier d'ameublement : tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin démontés, parasols...
- Objets divers : vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de sport...

→ Ne sont pas acceptés dans les objets encombrants :



- Les ordures ménagères
- Les déchets électriques et électroniques : télévision, ordinateurs ...
- Les déchets de travaux: déblais, gravats, décombres, plâtres, déchets du BTP...
- Les déchets industriels qui proviennent des commerçants, agriculteurs et artisans
- Les déchets spécifiques : pneumatiques, batteries, peintures, solvants, huiles ...
- Les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...



Que deviennent les encombrants ?

Les encombrants collectés sont ensuite enfouis. Il est important, dans la mesure du possible, d'amener les déchets encore valorisables à la déchèterie afin qu'ils puissent être redirigés vers des filières de traitement adaptées.

Pour tout renseignement :

Contact : Magali, technicienne environnement, au 03.82.83.52.37

Site internet : www.arcmosellan.fr

